

# NR21

Société en commandite par actions au capital de 1 475 420 €  
Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 PARIS  
389.065.152 – RCS PARIS  
LEI n° 969500CGTBE91NX76Q18  
Euronext Paris - ISIN FR0014001PV6

## Assemblée générale mixte du 29 juin 2021 tenue à huis clos Compte rendu et résultat du vote des résolutions

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

**L'Assemblée générale mixte des actionnaires de NR21 s'est réunie le Mardi 29 juin 2021 à 11 heures au siège, 87 rue de Richelieu à Paris (75002), sous la présidence de Monsieur Alain Taravella, Président d'Altafi 2, Gérant.**

**Comme annoncé, compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de Covid-19, en conformité avec les dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 et du décret n°2020-418 du 10 avril 2020, tels que modifiés et prorogés par l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 et le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021, l'assemblée s'est exceptionnellement tenue à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.**

Il est rappelé que les avis de réunion et de convocation ont été publiés et les convocations envoyées conformément à la réglementation applicable et que l'intégralité des documents relatifs à cette assemblée générale a été mise à disposition et reste disponible sur le site internet de la Société ([www.nr21.eu](http://www.nr21.eu)), rubrique « *Finance / Assemblées générales* »).

L'intégralité de l'Assemblée générale a été retransmise en direct sur le site internet de la Société.

Les actionnaires ont pu participer préalablement à distance, en votant par correspondance ou en donnant pouvoir au Président de l'assemblée. Aucune question écrite n'a été reçue en amont de l'assemblée générale.

Au vu des votes à distance et des pouvoirs reçus, le bureau a constaté que l'ensemble des actionnaires ayant participé à l'assemblée générale représente 71 205 actions ayant droit de vote, soit un quorum de 96,52 %.

**L'ensemble des résolutions proposées au vote de l'assemblée générale a été adoptée.** L'assemblée a notamment :

- **approuvé les comptes sociaux de l'exercice 2020** et l'affectation du résultat au report à nouveau ;
- constaté l'**absence de conclusion de convention règlementée** au cours de l'exercice écoulé ;
- **approuvé les rémunérations des mandataires sociaux pour l'exercice 2020 et la politique de rémunération des mandataires sociaux pour 2021** ;
- **renouvelé l'ensemble des délégations et autorisations financières** conférées à la Gérance pour intervenir sur les actions de la Société et en matière d'augmentation de capital.

Les résultats détaillés du vote des résolutions, la retransmission audio de l'assemblée générale en intégralité ainsi que la politique de rémunération 2021 telle qu'approuvée par l'assemblée générale sont disponibles sur le site internet de la Société (rubrique « *Finance / Assemblées générales* »).

### **A PROPOS DE LA SOCIETE - FR0004166155 - NR21**

NR21 est une société en commandite par actions, cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Elle est contrôlée depuis le 1er août 2019 par Altarea, société mère du groupe Altarea, présent sur les trois principaux marchés de l'immobilier (Commerce, Logement et Immobilier d'entreprise) en tant que développeur et investisseur, lui permettant notamment d'être leader des grands projets mixtes de renouvellement urbain en France. NR21 n'a aucune activité, ne détient aucune filiale, ni participation et n'emploie aucun salarié.